

Monsieur Matthieu SCHAFFAUSER
Directeur du Service Départemental
De l'U.N.S.S. Vosges
A
Madame ou Monsieur le secrétaire de
l'association sportive
s/c
Madame ou Monsieur le Chef d'établissement,
Président de l'association sportive

CIRCULAIRE UNSS- TENNIS DE TABLE Championnat départemental Lycées- Mercredi 22 JANVIER 2020

Cher(e)s collègues, vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition.

INSCRIPTIONS INTRANET

Inscriptions en ligne **OBLIGATOIRES** sur le site www.unss.org puis opuss

ATTENTION : veillez à choisir le ou les bons championnats ETABLISSEMENT OU EXCELLENCE

Ouverture du serveur : 08/01/2020

Fermeture du serveur : **17/01/2020 à 12h00**

Vous devrez imprimer un récapitulatif des inscrits à la compétition pour vérification licences auprès responsable

COMPOSITION DES EQUIPES

Catégories d'âge 2020

| | |
|-----------|--------------------------|
| Benjamins | nés en 2007 2008 et 2009 |
| Minimes | nés en 2005 et 2006 |
| Cadets | nés en 2003 et 2004 |
| Juniors | nés en 2001 et 2002 |
| Seniors | nés en 2000 et avant |

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Contrôle des licences : Dès son arrivée, le responsable se présente à l'organisateur et présente obligatoirement listing des licenciés inscrits à la compétition (avec photos ou justificatifs d'identité)-

Présentation des licences si besoin des élèves non-inscrits en ligne (ex ; remplaçant dernière minute)- licences numériques acceptées (sur smartphone, ordinateur, tablette).

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : « En cas de non présentation de la licence, la participation de l'élève est soumise à la présentation de l'attestation d'inscription par internet signée par le président de l'A.S (...) et d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO ou à la présentation d'une attestation sur

l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa DATE DE NAISSANCE.

Encadrement extérieur :

Si l'encadrement est composé de personnes autres qu'un enseignant EPS, ces personnes devront présenter leur feuille d'agrément signée par le Président de l'AS (document disponible dans le règlement fédéral). A défaut, ils ne seront pas autorisés à pénétrer sur l'espace de pratique.

ORGANISATION DE LA COMPETITION

Date : Mercredi 22 JANVIER 2020

Lieux : Gymnase Saint Joseph EPINAL

Accueil : 13h00

Début des épreuves : début des rencontres 13h30

Fin de la compétition : 16h30

Gestion tournoi : Saint Joseph EPINAL (communiqué résultats au SD UNSS par SMS (06.86.63.50.16) immédiatement après les rencontres- Merci

Quotas de qualification aux championnats académiques :

Le tableau ci-dessous vous indique les quotas de qualification répartis par département pour le championnat d'académie :

| | Meurthe et Moselle | Meuse | Moselle | Vosges | Nombre d'équipes maximum lors du CA |
|------------------------|--------------------|-------|---------|--------|-------------------------------------|
| COLLEGES ETABLISSEMENT | 2 | 2 | 2 | 2 | 8 |
| COLLEGES EXCELLENCE | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| LYCEES ETABLISSEMENT | 1 | 1 | 2 | 2 | 6 |
| LYCEES EXCELLENCE | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |

Les 2 premiers du championnat d'académie sont qualifiés pour le championnat IA.
 Le 1^{er} du championnat IA excellence est qualifié pour le championnat de France.
 Les 2 premiers du championnat IA Etablissement sont qualifiés pour le championnat de France.

Remarque par rapport aux quotas : Possibilité d'accueil de 2 équipes par département (soit 8 équipes) en championnat Etablissement SI ET SEULEMENT SI LE SITE D'ACCUEIL du CA met à disposition **12 tables** (8 pour l'établissement, 4 pour l'excellence) de **10h00 à 17h00**

CALENDRIER ACAD- cf calendrier en ligne

Organisation sportive :

➤ **Championnat d'établissement :**

| EQUIPES ETABLISSEMENT | |
|-----------------------|---|
| | Formule en fonction du nombre d'équipe engagées |
| | |
| | |
| | |

Tirage au sort puis Organigramme des matches de POULE : si 4 équ **A/B- C/D- B/C- B/D A/D- A/C**

➤ **Championnat EXCELLENCE :**

| EQUIPES EXCELLENCES | |
|---------------------|--|
| A | |
| B | |

Une rencontre gagnée vaut 2 points, une rencontre perdue 1 point.
En cas d'égalité entre deux équipes, c'est celle qui a gagné la rencontre entre elles qui est première.
En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, on classe selon le nombre de matchs gagnés
Si l'égalité persiste au goal average de sets.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Tennis de Table

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive **sauf :**

- les Associations Sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table (Annexe 3)

Si ces Associations Sportives ne sont pas sur le podium lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- les Associations Sportives ayant terminé sur le podium lors des championnats de France UNSS **Excellence collègues et lycées** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 4)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces mêmes AS peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du **21 décembre 2018** tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 5)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 6)
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Tennis de Table**, des Pôles Espoir et des Pôles France de la FFFT ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFFT, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- Les équipes comportant **UN** joueur classé FFFT ou ancien licencié de plus de 550 points de classement **officiel** au moment de la compétition (vérification Spid/Annexe 7),
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.



- Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2017 – 2018 et/ou 2018 – 2019), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS en septembre 2019

Classement **officiel** = le nombre de points affichés sur SPID en juillet (phase 1) pour les compétitions de septembre à décembre et le nombre de points affichés en janvier (phase 2), valable pour les compétitions de janvier à juin. A ne pas confondre avec la situation mensuelle qui attribue des points qui ne sont pas officiels.

- Les équipes ayant un total de points (poids de l'équipe) supérieur à 2 100 pts.

RAPPEL :

Tous les joueurs doivent faire l'objet d'une vérification sur SPID par chaque service UNSS.

2 cas de figures :

- **L'élève n'a jamais été licencié FFFT, il n'apparaît pas sur SPID, il est alors crédité de 500 points.**
- **L'élève a été licencié FFFT ou est licencié FFFT, prendre en compte la valeur officielle sur SPID.**

Tout joueur anciennement licencié FFFT devra être vérifié sur SPID par les services UNSS pour connaître sa valeur et son numéro de licence FFFT.

| | COLLÈGES ETABLISSEMENT | LYCÉES ETABLISSEMENT |
|----------------------------|--|--|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Benjamins Minimes Cadets (limité à 1 hors Jeune Arbitre) | Minimes Cadets Juniors Seniors (limité à 1 hors Jeune Arbitre) |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach À chaque rencontre, si 5 ^{ème} compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1 ^{er} double. | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach À chaque rencontre, si 5 ^{ème} compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1 ^{er} double. |
| JEUNE ARBITRE | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau DISTRICT minimum (en cours ou en début de formation) Il peut être compétiteur à condition de mettre à disposition de l'organisateur un autre JO. Si le JO doit arbitrer et jouer, priorité sera donnée à l'arbitrage. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat d'académie. | |
| RÈGLEMENT | FFTT | |
| FORMULE DE COMPÉTITION | 5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point) - 1 Double - 1 Simple Fille - 1 Simple A - 1 Simple B - 1 Double Mixte | |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Qualification inter-académique | |

Championnats de France UNSS Excellence Tennis de Table

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France et pôle espoir.

Équipes obligatoirement en championnat **Excellence**

- Les associations sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table en collèges et lycées (Annexe 3)

- Les associations sportives ayant terminé **sur le podium** en **collèges et lycées** lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 4)

| | COLLÈGES EXCELLENCE | LYCÉES EXCELLENCE |
|-------------------------|--|--|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Benjamins Minimes Cadets (limité à 1 hors Jeune Arbitre) | Minimes Cadets Juniors Seniors (limité à 1 hors Jeune Arbitre) |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach À chaque rencontre, si 5 ^{ème} compétiteur, ce dernier ne peut participer uniquement qu'au 1 ^{er} double. | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach À chaque rencontre, si 5 ^{ème} compétiteur, ce dernier ne peut participer uniquement qu'au 1 ^{er} double. |
| JEUNE ARBITRE | 1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau DISTRICT minimum (en cours ou en début de formation) Il peut être compétiteur à condition de mettre à disposition de l'organisateur un autre JO. Si le JO doit arbitrer et jouer, priorité sera donnée à l'arbitrage. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat d'académie. | |
| RÈGLEMENT | FFTT | |
| FORMULE DE COMPÉTITION | 5 parties : (Dans une rencontre chaque partie vaut 1 point) - 1 Double | |

| | |
|----------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - 1 Simple Fille - 1 Simple A - 1 Simple B - 1 Double Mixte |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Qualification inter-académique |

Tout élève non licencié FFTT doit se voir attribuer l'équivalence de 500 pts avant d'effectuer le calcul du poids total de l'équipe.

RÈGLES COMMUNES AUX DEUX CHAMPIONNATS

Exemple de composition d'équipe

| Établissement | | Établissement | |
|---------------------------------------|---------------|---------------------------------------|---------------|
| | NOM et PRÉNOM | | NOM et PRÉNOM |
| A | | W | |
| B | | X | |
| C = garçon faisant les doubles | | Y = garçon faisant les doubles | |
| D= fille | | Z = fille | |

Les capitaines d'équipes sont libres quant à la formation de l'équipe

Seules contraintes :

- 1 fille en D ou Z
- 1 garçon en C ou Y
- Sauf dans le cas d'une équipe présentant 3 filles et 1 garçon : le placement du garçon sur la feuille de rencontre est libre en A, B, C ou W, X, Y

Les feuilles de rencontres sont à prendre en téléchargement sur le site unss.org

Abandon

Un joueur ayant arrêté au cours d'une partie et quelle qu'en soit la raison (blessure, exclusion, disqualification, ...) :

- **perd la partie**
- **ne peut plus participer** à une autre partie de la même rencontre
- **ne pourra reprendre sa place qu'à l'occasion de la rencontre suivante** (sauf décision disciplinaire)

En cas d'égalités, se référer au règlement FFTT

TRANSPORT

Il est organisé par les AS - Demande de remboursement en ligne sur portail unss

<https://udb.unss.org/deplacunss/>